

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 648

présenté par

Mme Gomez-Bassac, Mme Hérin, M. Berta et M. Raphan

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 14, supprimer les mots :

« , au sein de l’instance délibérante compétente, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« du recours à ces modalités de recrutement et de titularisation »,

les mots :

« prévu au III *bis* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.